

## Foire aux questions

## 1. Comment puis-je inscrire mon enfant?

Pour inscrire votre enfant, vous devez avoir un dossier sur le portail citoyen Voilà.

Vous pouvez également consulter le <u>guide complet</u>, qui énumère les différentes étapes pour procéder à l'inscription de votre enfant.

2. Où puis-je trouver des informations sur le fonctionnement du camp de jour ?

Au début du mois de juin, une vidéo explicative sera publiée sur la page <u>Facebook</u> du camp de jour La Rigole. De plus, vous recevrez un cahier complet contenant beaucoup d'informations.

3. Quand est-ce que mon enfant recevra son chandail?

Les chandails sont commandés avant le début du camp de jour. Toutefois, nous sommes tributaires des délais de production, ce qui retarde souvent la distribution des chandails. Nous débuterons la distribution des chandails aussitôt qu'ils seront livrés.

4. Est-ce que je peux demander que mon enfant soit dans le même groupe que son ami(e)?

Non, nous n'effectuons pas de changement de groupe.

5. Mon enfant doit-il avoir complété sa maternelle 4 ans pour pouvoir fréquenter le camp de jour?

Oui, votre enfant doit figurer sur la liste fournie par le centre de services scolaire.

6. Mon enfant doit s'absenter, est-ce que je dois aviser quelqu'un?

Non, il n'est pas nécessaire d'aviser qui que ce soit si votre enfant est absent pour la journée. Chaque jour, l'animateur prendra les présences.

7. Si je vais porter mon enfant après 9 h, où est-ce que je dois le déposer?

Vous devrez déposer votre enfant à l'accueil du centre multifonctionnel. L'animateur sur place s'occupera d'informer son groupe de son arrivée.

8. Une sortie est prévue cette semaine et j'ai oublié d'inscrire mon enfant. Est-ce qu'il est possible de l'ajouter?

Les inscriptions aux sorties doivent se faire au plus tard le jeudi, deux semaines précédant la sortie. Ainsi, nous sommes en mesure de pouvoir respecter le ratio animateur/enfant. Par conséquent, il n'est pas possible d'ajouter votre enfant à la dernière minute.



9. Lors des journées de sortie, est-ce que mon enfant peut fréquenter le camp de jour même s'il n'est pas inscrit à la sortie?

Comme tous les animateurs sont requis pour la sortie, il n'est pas possible pour votre enfant de fréquenter le camp de jour s'il n'est pas inscrit à la sortie.

10. Je n'ai pas inscrit mon enfant pour la semaine. Puis-je l'inscrire tout de même à la sortie?

Non, votre enfant doit être inscrit pour la semaine où se déroule l'activité pour pouvoir y participer.

11. Si mon enfant n'est pas inscrit à la dernière semaine, est-ce qu'il peut participer au gala ?

Comme votre enfant n'aura pas pratiqué le numéro de son groupe, il ne pourra pas participer au spectacle.